



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_002

L'an deux mille vingt-six, le **24 février** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Osmoy Saint Valéry.
 Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 1 Absents excusés : 7

Pouvoirs : 0
 Votants : 25
 Pour : 25
 Contre :
 Abstention :

Secrétaire de séance :

Mme BOURGEOIS Marie-Josée

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne Abs ex
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc Abs ex
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs ex, M. HAESAERT Médard , Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs ex, M. ROBIN Emmanuel Abs ex
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs ex, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELLIER Nathalie Abs ex
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé,
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte,
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs ex, M. TAFFIN Guy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires proposé figurant dans le dossier joint en annexe ;

Qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1er : De prendre acte de la présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 de la Communauté de Communes de Londinières.

Article 2 : De prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 de la Communauté de Communes de Londinières.

Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle

